

**ASSEMBLÉE des ADMINISTRATEURS  
de  
PROMOTION SAGUENAY Inc.**

Assemblée *spéciale* des administrateurs en ce mercredi 28 février 2018 à 13 h  
effectuée par conférence téléphonique

**Sont présents :**

Mme Josée Néron, *mairesse et présidente*  
M. Éric Larouche, *président* (Hôtel Chicoutimi)  
M. Richard Gauthier, *administrateur exécutif* (Construction Gauthier Inc.)  
M. Jean Lavoie, (Lebeau Vitres d'autos)  
M. Jérôme Gagnon (Président La Pulperie)  
M. Luc Boivin, (Fromagerie Boivin)  
M. Joachim Simard, Club de motoneige Caribou-Conscrits  
M. Éric Deschênes, Mia Pasta  
M. Marc Fecteau (Clinique dentaire Basque, Gagnon, Fecteau)

**Sont absents:**

M. Martin Tremblay, *trésorier* (Morin Énergetech)  
M. Laval Gagnon, *secrétaire* (Potvin Pneus Mécanique)  
M. Gérald Savard, préfet MRC du Fjord-du-Saguenay  
Mme Chantale Hudon, (Galerie La Corniche)  
M. Martial Bouchard, Produits BCM Ltée  
M. Gaétan Tremblay, (Voltam)  
Me Jean-Nicolas Larouche, Gaudreault Larouche avocats

**Assiste également à la conférence téléphonique :**

M. Arthur Gobeil, président-directeur général par intérim  
Mme Marie-Ève Boivin, avocate  
M. Luc Desbiens, chef de cabinet

00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00

018-0018

**Modification aux lettres patentes :**

CONSIDÉRANT que les lettres patentes de Promotion Saguenay prévoient qu'en cas de liquidation ou de dissolution de la corporation, tous les actifs ou derniers restants seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue ;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay est un organisme municipal au sens de la loi;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU

DE MODIFIER les lettres patentes de Promotion Saguenay afin qu'en cas de liquidation ou de dissolution de la corporation, tous les actifs ou derniers restants seront dévolus à la Ville de Saguenay;

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche

SECONDÉ PAR M. Luc Boivin

2018-0019 Révocation du mandat d'actuaire à la firme Mallette

Suite aux échanges et discussions ;

IL EST RÉSOLU

QUE Promotion Saguenay met fin au mandat de la Firme Mallette actuaire à agir à titre d'actuaire, administrateurs et à tout autre titre pour le régime de retraite individuel pour M. Ghislain Harvey et le régime sur complémentaire de retraite pour M. Ghislain Harvey et confié le mandat au président-directeur général par intérim d'obtenir deux offres de service.

ET QUE Promotion Saguenay désigne M. Arthur Gobeil, président-directeur général par intérim pour informer les différentes firmes impliquées, notamment Mallette actuaires et l'Industriel Alliance qui agit à titre de fiduciaire de l'actif des régimes et de payeurs de la rente du régime surcomplémentaire de retraite pour M. Ghislain Harvey et pour signer tous documents requis pour donner suite à la présente décision de Promotion Saguenay.

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche

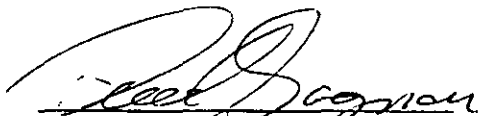
SECONDÉ PAR M. Jérôme Gagnon

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche

SECONDÉ PAR M. Joachim Simard

DE LEVER la rencontre à 13h35. ADOPTÉE 12 mars 2018

  
Laval Gagnon, secrétaire